



Commission Arc Atlantique

# Déclaration finale Bilbao 2015

27<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle de la Commission  
Arc Atlantique

17/18 mars 2015 - Bilbao (Pays Basque-Espagne)

---

## *Messages des Régions atlantiques sur l'avenir de l'Arc Atlantique*

---

2015 est une année clé pour les Régions atlantiques. Après de longues négociations, les Régions sont désormais prêtes à mettre en œuvre les nouveaux programmes de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Les Programmes Opérationnels du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) sont également en cours de finalisation. Au-delà, le plan d'investissement du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a été validé le 18 décembre 2014 par le Conseil et prévoit de libérer 315 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour l'économie réelle au cours des trois prochaines années (2015-2017). De plus, la Stratégie Atlantique rentre dans sa phase opérationnelle, avec de nombreuses actions envisagées à l'échelle du bassin maritime pour débloquer le potentiel de croissance bleue.

Ce contexte nous semble très favorable pour lancer des actions coordonnées d'investissement dans les Régions de l'Arc Atlantique tout en adressant des messages forts aux décideurs européens destinés à faciliter la mise en œuvre de ces démarches.

**Pour cette raison, les membres de la Commission Arc Atlantique, réunis en Assemblée Générale à Bilbao les 17 et 18 mars 2015 ont décidé d'adopter cette déclaration finale, marquant la volonté des Régions atlantiques de s'inscrire au cœur de l'action européenne, en particulier au cœur de la Stratégie Atlantique.**

### **Les objectifs de cette déclaration sont :**

1. D'envoyer des messages clairs aux institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil, Comité des Régions et CESE) et décideurs européens sur notre positionnement stratégique et sur nos propositions pour l'avenir ;
2. De résumer les actions entreprises et en cours de développement au sein de la Commission Arc Atlantique de la CRPM afin de montrer notre engagement ;
3. D'identifier les enjeux prospectifs pour les années à venir, qui constitueront les futurs axes de travail de la Commission Arc Atlantique ;
4. D'engager politiquement les Régions de l'Arc Atlantique dans une dynamique européenne visant à relancer la croissance en s'appuyant sur les atouts des Régions Atlantiques.

---

## *Notre mission*

---

La Commission Arc Atlantique, qui regroupe 19 autorités régionales issues de cinq États membres<sup>1</sup>, est une des six Commissions Géographiques de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM). Par des échanges constants et une mobilisation sans faille, ces Régions ambitionnent de faire des Régions périphériques atlantiques des territoires résolument tournés vers l'innovation et vers l'avenir, porteurs de croissance économique ainsi que de cohésion sociale et territoriale.

---

## *Nos messages aux décideurs européens*

---

### **Premier message:**

**La Commission Arc Atlantique souhaite que la Stratégie Maritime Atlantique soit reconnue au même titre que les Stratégies Macro-Régionales existantes dans la Baltique et le Danube notamment.** Le vecteur maritime doit rester un pilier central de cette stratégie, mais une reconnaissance de la Stratégie Atlantique comme Stratégie Macro-Régionale sera profitable en termes de visibilité et d'appropriation des enjeux.

Les macro-régions sont des outils de gouvernance utiles à la mise en œuvre des objectifs de croissance et d'emploi établis par l'UE.

Dès 2009, la Commission Arc Atlantique s'est largement mobilisée au niveau européen pour demander la mise en place d'une **stratégie macro-régionale** Atlantique sur le modèle de la Stratégie pour la Mer Baltique. Cette vision, également soutenue par des réseaux atlantiques tels que la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), le Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN), l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) mais aussi par le Parlement européen, et notamment le Député Alain Cadec (PPE, France) ambitionnait de préparer une stratégie européenne taillée sur mesure pour des territoires partageant un espace maritime commun, donc des opportunités et des enjeux communs.

Cette demande a abouti en 2011 à une « Stratégie Maritime Atlantique »<sup>2</sup>, focalisée sur les enjeux maritimes, primordiaux mais néanmoins incomplets du point de vue des Régions Atlantiques. Le lien entre les activités en mer et les activités à terre n'était pas établi, de même que les questions relatives au transport et l'accessibilité n'étaient pas mentionnées.

La Commission Arc Atlantique tient à saluer le travail effectué par la DG Mare, pilote de cette Stratégie Maritime, pour la mise en place d'un « Forum Atlantique » qui a permis de réunir sur près de deux ans (2011-2013) un très grand nombre de parties prenantes issues du milieu maritime dans les cinq États atlantiques. La Commission Arc Atlantique n'a eu de cesse de se mobiliser pendant toute la durée du Forum Atlantique pour que le Plan d'Action, finalement adopté en mai 2013,<sup>3</sup> puisse refléter au mieux les réalités des territoires : tissu économique et socle industriel existants, importance des ports, lien entre la façade et l'hinterland, domaines à fort potentiel de développement, etc.

Dans cet objectif, notre contribution<sup>4</sup> de 2013 a permis d'identifier les domaines d'investissement prioritaires pour les Régions de l'Arc Atlantique listés sous cinq angles: accessibilité et transports, économie et industries maritimes, climat et environnement, recherche et innovation, attractivité des territoires.

---

<sup>1</sup> Les cinq États membres atlantiques sont: le Portugal, l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni

<sup>2</sup> COM (2011) 782 final [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea\\_basins/atlantic\\_ocean/documents/com\\_2011\\_782\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/documents/com_2011_782_fr.pdf)

<sup>3</sup> COM (2013) 279 final : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0279:FIN:FR:PDF>

<sup>4</sup> Contribution de la Commission Arc Atlantique de la CRPM à l'appel à suggestions de la Commission européenne concernant les priorités du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique adopté le 13/02/13: <http://arcatlantique.org>

La Commission Arc Atlantique s'est félicitée que le Plan d'Action de la Stratégie Atlantique ait repris dans une large mesure les propositions qu'elle défendait et qu'elle ait été associée à son comité de pilotage. Le succès de l'« *Atlantic Stakeholder Platform Forum* » de Porto le 20 janvier 2015 prouve l'intérêt des acteurs de terrain pour ce type de démarche intégrée, et montre que le potentiel de croissance dans les Régions atlantiques est important.

Notre message en faveur de la reconnaissance de la Stratégie Maritime Atlantique comme Stratégie Macro-Régionale doit donc s'entendre dans un objectif de lisibilité et de clarification des enjeux. Les Stratégies Macro-Régionales sont désormais très largement reconnues comme un nouvel outil permettant de favoriser et de faciliter la coopération entre des territoires partageant des enjeux communs (bassins maritimes, zones de montagnes, bassin fluvial, etc.). Elles bénéficient d'un soutien de très haut niveau (Commissaires, chefs d'États et de gouvernements etc.) contrairement aux Stratégies Maritimes qui semblent plus techniques et moins politiques. Un groupe de travail au Conseil est par ailleurs constitué pour suivre l'avancement de ces Stratégies Macro-Régionales avec des réunions ponctuelles et des échanges sur les moyens disponibles pour faciliter leur mise en œuvre.

En devenant officiellement une stratégie Macro-Régionale, la Stratégie Atlantique pourra bénéficier d'une plus grande visibilité au niveau européen, d'une plus grande appropriation à tous les niveaux, mais aussi des outils qui sont dessinés pour aider à la mise en œuvre de ces Stratégies macro-régionales et de leurs plans d'action dans les territoires.

\*\*\*\*\*

#### Deuxième message:

**La Commission Arc Atlantique appelle la Commission européenne à s'appuyer sur les priorités des Stratégies de spécialisation intelligentes (S3) des Régions Atlantiques ainsi que le Plan d'Action de la Stratégie Atlantique dans la programmation des fonds européens d'ici à 2020.** Cela permettra de faire coïncider les fonds disponibles avec les attentes des territoires dans le domaine de l'économie maritime.

La Commission Arc Atlantique salue les appels « Blue Growth » lancés dans le cadre du nouveau programme de Recherche et Innovation « Horizon 2020 » ainsi que l'existence, pour la première fois, d'un budget spécifique pour la politique maritime intégrée (PMI) au sein du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

La Commission Arc Atlantique souhaite que le soutien à l'économie de la mer soit renforcé dans les autres fonds sectoriels de l'Union européenne (COSME, LIFE, etc.) afin de permettre une mobilisation des fonds européens à la hauteur de l'enjeu économique que représente l'économie maritime. Cette mobilisation permettra en outre de soutenir les priorités de la Stratégie Atlantique.

Dans ce contexte, les Régions atlantiques donnent l'exemple puisque leurs Stratégies de Spécialisation intelligente (S3) comportent une dimension fortement maritime qui permettra de flécher des fonds européens (fonds Structuraux et d'Investissement) vers des priorités maritimes. Cette dimension sera mise en évidence dans le cadre d'un document de synthèse en cours de préparation visant à détailler les priorités maritimes dans toutes les Stratégies de Spécialisation intelligente des Régions membres de la Commission Arc Atlantique. Ce travail permettra de construire le volet Atlantique de la plateforme<sup>5</sup> européenne sur les investissements maritimes liés aux stratégies S3 lancée par la CRPM, mais aussi de renforcer la contribution de la Commission Arc Atlantique à la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique.

De nombreux projets ont déjà été identifiés dans les Régions de l'Arc Atlantique (voir notre Plan d'action de 2013)<sup>6</sup>. Des appels à projets spécifiques « économie de la mer » dans les fonds existants permettraient une déclinaison opérationnelle rapide de ce Plan d'Action, crucial pour les territoires atlantiques et pour le succès de la Stratégie Atlantique.

<sup>5</sup> Cf. Note technique de la CRPM présentée au Bureau Politique de Nantes (27 février 2015) - «Plateforme européenne sur les investissements maritimes liés aux stratégies régionales de spécialisation intelligente»: [crpm.org](http://crpm.org)

<sup>6</sup> [http://arcatlantique.org/pdf/doc\\_travail/609\\_fr.pdf](http://arcatlantique.org/pdf/doc_travail/609_fr.pdf)

\*\*\*\*\*

**Troisième message:**

**La Commission Arc Atlantique souhaite que la Plan Juncker permette de financer des grands projets structurants dans les Régions Atlantiques.** La Commission Arc Atlantique dispose d'ores et déjà de propositions à transmettre, notamment en ce qui concerne le secteur du nautisme, l'efficacité énergétique et les industries maritimes, y compris les énergies marines renouvelables.

Dévoilé le 26 novembre 2014, le plan d'investissement Juncker entend générer entre 330 et 410 milliards d'euros dans l'économie réelle et créer 1,3 million d'emplois au cours des trois prochaines années (2015-2017) pour relancer la croissance et réduire le chômage tout en encourageant les investisseurs à s'impliquer davantage. La CRPM et sa Commission Arc Atlantique partagent l'analyse de la Commission européenne sur la nécessité stimuler l'investissement et de créer les bonnes conditions de la reprise économique.

Pour la Commission Arc Atlantique, ce plan de relance de l'économie européenne doit financer des projets à valeur ajoutée européenne, dimension qui n'est pas suffisamment présente dans la proposition de Plan Juncker. Le Plan Juncker doit prioriser des projets d'importance stratégique européenne, tels que ceux pouvant contribuer aux objectifs du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique.

A ce titre, le Rapport pour avis du Député européen membre de la Commission du développement régional, Lambert van Nistelrooij (PPE, NL), souligne que même si la viabilité des projets est le critère essentiel pour le Fonds Européen pour l'Investissement Stratégique (FEIS), il est important d'assurer un équilibre géographique en Europe. Pour la Commission Arc Atlantique, ce plan d'investissement n'aura de valeur ajoutée que s'il se développe en cohérence avec les stratégies mises en place par l'Union européenne, telles que la Stratégie croissance bleue et la Stratégie Atlantique.

Dans sa déclaration adoptée au Bureau Politique de Nantes le 27 février 2015<sup>7</sup>, la CRPM souligne un élément essentiel : les Régions sont légitimes et ont de l'expérience pour faire le lien entre les investisseurs publics et privés afin de générer de la croissance et créer des emplois sur leurs territoires. Pour les Régions Atlantiques, stimuler la croissance ne peut se faire qu'en cohérence avec les Stratégies de Smart Spécialisations (Stratégies S3) qui ont été préparées par les Régions pour établir un lien efficace entre l'investissement et les secteurs économiques à haut potentiel dans leurs territoires. Le tableau des projets à l'échelle atlantique identifiés par les Régions dans notre document de 2013 associé à l'analyse de la dimension maritime des S3 dans les Régions Atlantiques fait que les Régions membres de la Commission Arc Atlantique sont préparées à transmettre des propositions de projets en phase avec les attentes des territoires pour mener une politique d'investissement européenne. Afin de faire passer ces messages, la Commission Arc Atlantique a mis en place une Task Force « Plan Juncker ».

\*\*\*\*\*

**Quatrième message:**

**La Commission Arc Atlantique appelle l'Union européenne à mettre en œuvre une stratégie maritime industrielle intégrée.** En effet le potentiel de croissance et d'emploi dans les industries maritimes est réel dans les régions atlantiques et doit être soutenu au niveau européen.

Les industries maritimes (énergies marines, construction navale, pêche, plaisance, applications maritimes de l'hydrogène, etc.) représentent aujourd'hui une grande part de l'économie des Régions atlantiques. La Commission Arc Atlantique considère que les industries maritimes sont le pivot de la croissance bleue et que leur renforcement est une condition sine qua non de la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique.

<sup>7</sup> Cf. Note technique de la CRPM présentée au Bureau Politique de Nantes (27 février 2015): «Plateforme européenne sur les investissements maritimes liées aux stratégies régionales de spécialisation intelligente » [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

La Commission Arc Atlantique souhaite que la révision à venir de la Stratégie croissance bleue reconnaisse le poids de ces industries et leur rôle dans l'émergence et le développement des filières maritimes. La Commission Arc Atlantique considère que l'Union européenne doit mettre en place des outils adaptés pour que les industries maritimes poursuivent leur dynamique de différenciation et de diversification et fassent de l'Europe, en particulier du bassin Atlantique, un acteur de premier plan dans l'économie maritime.

Cette Stratégie industrielle devra permettre d'investir massivement dans la **recherche** afin de financer des pilotes et des démonstrateurs pour accélérer l'industrialisation des nouvelles technologies. La Commission Arc atlantique souhaite en particulier attirer l'attention des Institutions européennes sur le rôle de la R&D dans le développement des PME. Considérant que l'**innovation** ne doit pas être l'apanage des grands groupes, les régions atlantiques estiment indispensable de faciliter l'accès des PME au programme Horizon 2020. Cette stratégie devra enfin soutenir les **formations** aux métiers industriels de demain, notamment autour des nouveaux matériaux ou des composantes électroniques, de plus en plus intégrés dans les navires et les éoliennes.

La Commission Arc Atlantique rappelle enfin le potentiel du bassin maritime atlantique pour développer les énergies marines renouvelables comme développé dans une note politique validée à Umeå en Septembre 2014<sup>8</sup>. À ce titre, la Commission Arc Atlantique appelle l'Union européenne à accélérer le développement des énergies marines renouvelables par le soutien à la formation, l'innovation et l'industrialisation.

\*\*\*\*\*

#### Cinquième message:

**La Commission Arc Atlantique demande que l'activation du Fonds de Solidarité de l'Union européenne (FSUE) puisse se faire sur demande plurirégionale et non plus uniquement nationale.** L'objectif est que le FSUE puisse être activé suite à une catastrophe climatique majeure touchant plusieurs Régions européennes simultanément sans pour autant atteindre les seuils nationaux fixés par le FSUE.

Le FSUE a été créé en 2002 suite aux graves inondations qui ont touché l'Europe centrale, afin d'apporter une aide financière aux États membres de l'UE en cas de catastrophe naturelle majeure ayant entraîné des dégâts directs supérieurs à trois milliards d'euros (selon les prix 2011) ou 0,6% du revenu national brut du pays touché, la somme la plus faible étant retenue. Suite à la révision du 15 mai 2014<sup>9</sup>, des seuils régionaux (au niveau NUTS 2) ont été fixés en cas de « catastrophe naturelle régionale » pour des dommages directs supérieurs à 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) de cette région, ce qui est un progrès que la Commission Arc Atlantique tient à saluer. Cependant, actuellement, le FSUE ne peut être activé que sur demande d'un gouvernement national.

La Commission Arc Atlantique souhaite interpellier les décideurs européens sur le fait que ce mécanisme n'est pas adapté aux réalités des tempêtes maritimes qu'ont connues et que connaissent fréquemment les Régions atlantiques.

Au cours de l'hiver 2013-2014, trois tempêtes successives d'une rare intensité ont frappé l'ensemble des Régions de la façade atlantique. Certaines Régions touchées (en Espagne et au Royaume-Uni notamment) ont demandé à leur État d'activer le FSUE, mais leur demande n'a pas abouti pour diverses raisons : soit parce que le montant des dégâts estimés n'atteignait pas le seuil national fixé par le FSUE ou parce que ces tempêtes touchaient une trop petite partie de leur territoire ou encore pour d'autres raisons plus politiques (volonté de l'État de ne pas faire appel à ce mécanisme).

---

<sup>8</sup> Cf. Note de la Commission Arc Atlantique votée en réunion plénière à Umeå (24 septembre 2014) : « Les EMR, des gisements de croissance pour les Régions atlantiques » : <http://arcatlantique.org>

<sup>9</sup> Règlement (UE) n° 661/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 modifiant le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil instituant le Fonds de solidarité de l'Union européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0661>

Considérant que les manifestations climatiques ne connaissent pas les frontières nationales et considérant la vulnérabilité des côtes atlantiques, il nous semble crucial que la solidarité européenne puisse s'exercer de façon équitable dans tous les territoires touchés par les mêmes catastrophes. Pour cela, **nous demandons à ce qu'un état de « catastrophe naturelle européenne » puisse être déclaré afin de déclencher l'intervention du FSUE dans toutes les Régions concernées** par une même manifestation climatique.

Dans un premier temps, plusieurs autorités régionales pourraient s'unir pour transmettre une demande à la Commission européenne en combinant les dommages pour atteindre les seuils fixés par la Commission. Dans un deuxième temps, c'est tout le mécanisme d'activation du FSUE ainsi que les seuils actuels qui devraient être revus pour coller à la réalité des phénomènes climatiques extraordinaires de plus en plus violents et de plus en plus fréquents, en particulier sur les côtes atlantiques.

\*\*\*\*\*

#### **Sixième message:**

**Le Corridor Atlantique et le corridor Mer du Nord-Méditerranée du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) doivent être mis en place pour la partie existante, et complétés/améliorés en prenant en compte les Régions qui n'y sont pas reliées. Le tracé actuel des corridors doit mieux répondre aux défis actuels et futurs de l'ensemble des Régions atlantiques.**

Ces corridors ont été réalisés sans prendre en compte les réalités de tous les territoires atlantiques ni leurs perspectives de développement. Le tracé des corridors prioritaires a été déterminé selon des critères de volume et d'intensité de flux dans un objectif de connexion entre trois États membres ou plus et ne représentent pas la réalité des flux de transport. Ceci désavantage de fait les pays ou des zones à faibles densité de population, ainsi que les zones de plus grande périphéricité.

Le tracé actuel du corridor atlantique et du corridor Mer du Nord- Méditerranée ne prend pas suffisamment en compte le caractère périphérique des Régions atlantiques. Il renforce ainsi la périphéricité et l'isolement de ces Régions en les éloignant du centre de l'UE et en établissant une rupture en termes de cohésion territoriale, qui est pourtant un objectif de l'Union européenne.

L'accord avec le Canada<sup>10</sup> laisse envisager des perspectives de commerce et de transport maritime plus importants entre les ports atlantiques européens et les ports canadiens. De même, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI ou TTIP en anglais)<sup>11</sup>, qui prévoit de multiplier les échanges entre l'Europe et les USA aura une incidence importante sur les ports de la façade atlantique. Cette augmentation du trafic à court et moyen terme doit d'ores et déjà être préparée en renforçant les liaisons ferroviaires Ouest-Est afin d'offrir un débouché aux marchandises arrivant par les ports atlantiques. Une meilleure liaison entre ces ports et le corridor atlantique doit être priorisée dans la politique du RTE-T de façon rapide et efficace.

L'accessibilité est un élément essentiel pour attirer les investisseurs. Si l'on veut développer l'économie de ces Régions, il est nécessaire que de vraies liaisons intra-européennes soient établies au plus vite, ce que les cartes actuelles du RTE-T pour l'Atlantique ne permettent pas en l'état

C'est pourquoi nous demandons aux cinq États atlantiques, à la Commission européenne et au Parlement européen de prévoir rapidement une amélioration en profondeur des cartes en ce qui concerne le Corridor Atlantique et le Corridor Mer du Nord- Méditerranée afin de les relier aux ports de la façade atlantique d'une part et au reste du réseau européen d'autre part et d'améliorer les liaisons entre l'Irlande et le Royaume-Uni.

Au-delà, au moment où la Commission européenne et le coordinateur européen préparent une révision du concept des Autoroutes de la Mer et de leur mise en œuvre, les Régions atlantiques seront attentives à faire en sorte que le prochain dispositif soit adapté aux caractéristiques - et aux atouts -de leur espace partagé. Sur l'Arc Atlantique, l'option maritime offre un grand potentiel de développement si elle est soutenue par des outils européens qui s'inscrivent dans la durée.

<sup>10</sup> Accord Economique et Commercial Global (AECG) / Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) : [http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm)

<sup>11</sup> Plus d'information sur le TTIP : [http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm)

Ces **six messages constituent des appels lancés aux décideurs européens** pour améliorer le fonctionnement des mécanismes européens existants bénéficiant aux Régions Atlantiques. L'objectif est le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale en Atlantique ainsi que la sortie de crise via une politique d'investissement ciblée et efficace.

Cette Déclaration Finale est aussi une **preuve de l'engagement des membres de la Commission Arc Atlantique en faveur d'une plus grande visibilité de l'Europe dans les territoires Atlantiques**. La Stratégie Atlantique peut être un bon outil, pour peu qu'il soit politiquement reconnu et soutenu à tous les niveaux de gouvernance.

Pour faire de la Stratégie Atlantique une réalité et un succès sur les territoires concernés, la concertation, l'échange, la confrontation des idées et le dialogue sont essentiels. La Commission Arc Atlantique, en tant que plateforme d'autorités régionales joue le rôle de facilitateur de dialogue entre les Régions et les institutions européennes.

La Commission Arc Atlantique a aussi un rôle de «**laboratoire d'idées**»; en lançant des propositions de plus long termes, la Commission Arc Atlantique souhaite faire avancer le projet européen. Pour cela, la Commission Arc Atlantique s'engage à poursuivre ses travaux de façon proactive et prospective sur de nouveaux secteurs émergents: les biotechnologies bleues, le développement de l'algoculture, la capture et le stockage du carbone, l'exploitation minière des fonds marins, etc.

Grâce à un engagement fort de nos Régions, en lien permanent avec les acteurs de terrain, la Commission Arc Atlantique est et restera à même de transmettre des propositions concrètes aux décideurs européens afin d'améliorer l'existant et d'imaginer le futur.

*Approuvée à l'unanimité par la Commission Arc Atlantique*